



Le propos 'faineant' est il diffamatoire..?

Par **Nico**, le **31/05/2012 à 16:01**

Bonjour,

Sur le forum de mon entreprise sur un sujet de discussion , trois personnes ont été traités de " fainéant " sans donner , ni citer de nom (juste une allusion d'appartenance à un syndicat X). Des personnes sont allées porter plainte pour propos diffamatoires alors qu'aucun nom n'a été donné. La gendarmerie a t-elle le droit, dans ce cas de communiquer, les adresses IP des intervenants.

L'administrateur du forum peut-il communiquer les adresses mail ?

Cette plainte a t-elle une chance d'aboutir ?

Merci pour vos réponses.